N° 1147 - JUILLET 2007 PRIX : 2,30 €

Les salaires dans les entreprises en 2005 : légère reprise

Sabine Bessière et Stéphanie Depil, département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

n 2005, dans les entreprises du secteur privé et semi-public, le sa-■laire mensuel moyen pour un poste à temps complet s'élève à 2 513 € en brut et 1 904 € nets de tous prélèvements à la source. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 1,8 % en 2005, le salaire net moyen a augmenté de 1,0 % entre 2004 et 2005 en euros constants, après avoir stagné entre 2003 et 2004. L'éventail des salaires est peu modifié malgré la nouvelle progression du Smic (+ 3,6 % en euros constants). Si cette dernière se diffuse surtout dans le bas de la hiérarchie salariale, l'évolution des salaires nets a été positive pour l'ensemble des salariés : le premier décile augmente de 1,7 % en euros constants, le salaire médian de 1,2 % et le dernier décile de 0,7 %. L'écart relatif de salaire moyen entre les femmes et les hommes s'est réduit de 0,5 point, les femmes à temps complet touchant un salaire moyen inférieur de 18,9 % à celui des hommes.

En 2005, le salaire annuel moyen des salariés à temps complet s'accroît de 3,0 % en brut, et de 2,9 % en net. En euros constants, c'est-à-dire déduction faite de la hausse des

prix à la consommation de 1,8 %, le salaire net moyen pour un poste à temps complet augmente de 1,0 %, alors qu'il était resté stable entre 2003 et 2004. Ce rebond constitue la plus forte augmentation observée depuis 2001 (tableau 1).

Le salaire net moyen progresse pratiquement au même rythme que le salaire brut, ceci malgré une légère hausse des prélèvements à la source. En effet, en 2005, le prélèvement pour retraite complémentaire augmente légèrement et l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) s'élargit : elle passe de 95 % à 97 % du salaire brut, ce qui représente une hausse de 0,16 point du taux de prélèvements.

Les salaires tirent bénéfice en 2005 de la croissance de 2004

En 2005, la croissance économique de la France connaît un léger repli : le produit intérieur brut (PIB) s'accroît de 1,7 % en volume après une augmentation de 2,5 % en 2004 et le pouvoir de négociation des salariés reste bridé par le niveau élevé du chômage (9,8 % en moyenne sur l'année, en baisse de 0,1 point par rapport à 2004). Cependant, l'effet de la croissance économique relativement favorable en 2004 semble se répercuter avec retard sur les salaires en 2005.

L'augmentation du salaire moyen s'explique pour une faible part (+ 0,2 point) par les

Évolutions annuelles, en euros constants, des salaires moyens bruts et nets pour les emplois à temps complet

									en %
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Salaire brut moyen¹	0,7	0,2	1,7	0,6	0,9	0,9	0,3	0,6	1,1
Salaire moyen net de prélèvements	0,9	0,9	1,6	0,5	1,1	0,6	-0,3	0,0	1,0
Incidence des effets de structure ²	0,5	0,3	0,6	0,6	0,7	0,8	0,5	0,4	0,2
Salaire brut moyen à structure constante	0,2	-0,1	1,1	0,0	0,2	0,1	-0,2	0,2	0,9
Salaire moyen net de prélèvements à structure constante	0,4	0,6	1,0	-0,1	0,4	-0,2	-0,8	-0,4	0,8
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	1,2	0,7	0,5	1,7	1,7	1,9	2,1	2,1	1,8

^{1.} Les variations des rémunérations non soumises à cotisations sociales (participations, intéressement) sont prises en compte dans les évolutions du salaire brut moyen seulement à partir de l'évolution 2001/2002.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : DADS, Insee.





^{2.} Voir "Définitions".

modifications de la structure des qualifications de la main-d'œuvre à temps complet. À répartition des effectifs par secteur d'activité, tranche d'âge, sexe et catégorie socioprofessionnelle identique, la hausse du salaire « à structure constante » est de 0,9 % pour le salaire brut et de 0,8 % pour le net. Cette progression est la plus forte depuis 1999.

Une année plus favorable aux cadres et aux ouvriers

La hausse des salaires bénéficie à toutes les catégories socioprofessionnelles. Les cadres en sont les premiers bénéficiaires (+ 2,0 % en euros constants pour le salaire net), puis les ouvriers (+ 1,5 %) devant les employés (+ 1,2 %), grâce notamment aux revalorisations du Smic. les professions intermédiaires (+ 1,0 %). Ces évolutions contrastées s'expliquent en partie par des différences de répartition et de dynamiques sectorielles. Ainsi, dans certains secteurs de l'industrie manufacturière, comme l'industrie textile, qui perdent des emplois souvent les moins qualifiés, le salaire moyen des ouvriers a augmenté sensiblement en 2005.

Le salaire horaire net des salariés à temps complet s'élève à 12,39 € en moyenne et augmente en 2005 de 0,5 % en euros constants, soit à un rythme un peu plus faible que celui des salaires mensuels (tableau 2) du fait d'un accroissement léger du nombre annuel moyen d'heures rémunérées (+ 9 heures). Le salaire horaire net moyen des salariés à temps non complet a augmenté quant à lui de 0,9 % en euros constants.

Des revalorisations des salaires minimaux toujours fortes

Entre juillet 2003 et juillet 2005, le dispositif prévu par la loi « Fillon » a régi les revalorisations des salaires minimaux, afin d'assurer la convergence progressive des salaires horaires correspondant au Smic et des garanties mensuelles de rémunérations (GMR). Il s'agit d'un alignement par le haut, qui maintient le pouvoir d'achat de la garantie mensuelle la plus élevée, et qui assure la croissance pendant trois ans du pouvoir d'achat du Smic et des GMR. Le 1er juillet 2005, compte tenu de la hausse des

2 Salaires mensuels et horaires moyens et répartition des effectifs selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Salaires bruts			alaires net us prélèvei	Répartition des effectifs (%)			
	2004 (euros courants)	2005 (euros courants)	Évolution en euros constants (%)	2004 (euros courants)	2005 (euros courants)	Évolution en euros constants (%)	2004	2005
SALAI	RES MENSU	JELS DES F	OSTES À	TEMPS COM	MPLET (et e	ffectifs en a	nnées-trav	/ail)
Ensemble	2 441	2 513	1,1	1 851	1 904	1,0	100,0	100,0
Cadres ¹	4 851	5 049	2,2	3 637	3 777	2,0	16,5	16,1
Prof. Interm.	2 475	2 551	1,2	1 875	1 928	1,0	24,4	24,8
Employés	1 696	1 749	1,3	1 300	1 340	1,2	22,7	22,9
Ouvriers	1 782	1 840	1,4	1 363	1 408	1,5	36,3	36,1
Hommes	2 611	2 686	1,0	1 983	2 037	0,9	100,0	100,0
Cadres ¹	5 158	5 366	2,2	3 876	4 020	1,9	18,7	18,2
Prof. Interm.	2 597	2 674	1,2	1 974	2 027	0,9	22,5	22,8
Employés	1 755	1 805	1,0	1 360	1 398	1,0	11,2	11,2
Ouvriers	1 824	1 883	1,4	1 396	1 441	1,4	47,7	47,7
Femmes	2 118	2 187	1,5	1 599	1 652	1,5	100,0	100,0
Cadres ¹	3 993	4 171	2,6	2 970	3 104	2,7	12,5	12,2
Prof. Interm.	2 293	2 369	1,5	1 726	1 782	1,4	28,1	28,5
Employées	1 668	1 723	1,5	1 272	1 313	1,4	44,5	44,6
Ouvrières	1 530	1 584	1,7	1 165	1 211	2,1	14,9	14,6
SMIC (151,67h)	1 122	1 186	3,8	884	933	3,6	-	-
	SALAIF	RES HORAI	RES (et effe	ctifs en noi	mbre d'heu	es travaillé	es)	
Salariés à temp	s complet							
Hommes	16,97	17,36	0,5	12,89	13,17	0,4	66,0	65,8
Femmes	14,05	14,43	0,9	10,61	10,90	0,9	34,0	34,2
Ensemble	15,98	16,36	0,6	12,11	12,39	0,5	100,0	100,0
Cadres ¹	31,28	32,24	1,2	23,45	24,12	1,0	16,8	16,4
Prof. Interm.	16,19	16,60	0,7	12,26	12,54	0,5	24,4	24,8
Employés	11,23	11,51	0,7	8,61	8,82	0,6	22,5	22,7
Ouvriers	11,67	12,00	1,0	8,93	9,19	1,1	36,3	36,1
Salariés à temp	s non comp	olet						
Hommes	15,28	15,47	- 0,5	11,69	11,82	- 0,7	32,3	32,9
Femmes	12,14	12,59	1,9	9,21	9,53	1,6	67,7	67,1
Ensemble	13,15	13,54	1,1	10,01	10,28	0,9	100,0	100,0
Cadres ¹	28,17	28,64	- 0,1	21,23	21,39	- 1,0	9,6	11,0
Prof. Interm.	15,72	15,88	- 0,8	11,93	12,03	- 1,0	19,0	17,7
Employés	10,19	10,47	0,9	7,78	7,98	0,7	47,2	45,9
Ouvriers	10,86	10,96	- 0,9	8,32	8,44	-0,4	24,3	25,4
SMIC	7,40	7,82	3,8	5,83	6,15	3,6	_	_

^{1.} y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés du secteur privé et semi-public.

Source: DADS, Insee

Oistribution des salaires mensuels nets de tous prélèvements

en euros

D/-U	Ensemble		Hom	ımes	Femmes		
Déciles	2004	2005	2004	2005	2004	2005	
D1	1 006	1 042	1 045	1 082	955	988	
D2	1 124	1 163	1 171	1 211	1 058	1 095	
D3	1 231	1 273	1 287	1 329	1 146	1 187	
D4	1 348	1 391	1 409	1 454	1 241	1 283	
Médiane	1 484	1 528	1 553	1 597	1 359	1 404	
D6	1 651	1 698	1 734	1 779	1 506	1 552	
D7	1 873	1 924	1 986	2 036	1 690	1 746	
D8	2 229	2 283	2 398	2 450	1 949	2 011	
D9	2 955	3 029	3 236	3 313	2 448	2 527	
D9/D1	2,9	2,9	3,1	3,1	2,6	2,6	

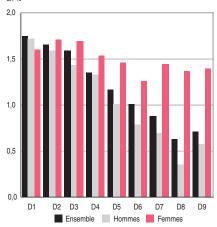
Lecture : en 2005, 10 % des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1042 €, 20 % un salaire inférieur à 1 163 €.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : DADS, Insee.

prix, le salaire minimum est relevé de 5,5 % (les différentes GMR connaissent à la même date des hausses échelonnées entre 1,7 % et 3,3 %). Cette forte augmentation, combinée à l'effet en année pleine de la revalorisation de juillet 2004 (+ 5,8 %) se traduit par une hausse du Smic brut de 5,7 % (et du Smic net de 5,5 %) entre 2004 et 2005.

Évolutions en euros constants des déciles de salaires mensuels nets entre 2004 et 2005



Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : DADS, Insee.

Compte tenu de la hausse des prix (1,8 % en moyenne annuelle), le Smic brut progresse de 3,8 % en euros constants et le Smic net de 3,6 %.

La hausse porte sur l'ensemble de la hiérarchie

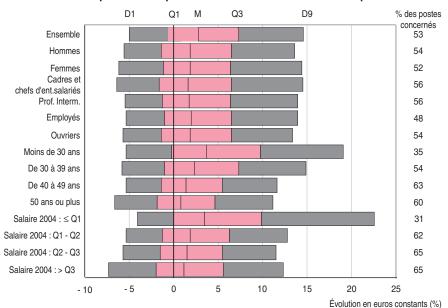
Ce sont les plus bas salaires qui ont proportionnellement le plus augmenté en 2005 (+1,7 % en termes réels pour le 1er décile), la revalorisation du Smic ayant largement contribué à cette augmentation. Ainsi, un salarié à temps complet sur dix dispose en 2005 d'un salaire net mensuel inférieur à 1 042 €, contre 1 006 € en 2004.

À l'autre extrémité, le dernier décile, au-delà duquel se situent les 10 % des salaires les plus élevés, a progressé de 0,7 % en 2005. La médiane, qui partage les salariés à temps complet en deux groupes d'effectifs égaux, s'établit à 1 528 € par mois, en hausse de 1,2 % en euros constants (*graphique 1*). L'éventail des salaires reste quasiment stable par rapport à 2004, avec un rapport de 2,9 entre le 1er et le 9e décile (*tableau 3*).

L'écart entre hommes et femmes se réduit légèrement

En 2005, les salaires nets des femmes ont progressé en moyenne plus fortement que ceux des hommes (+ 1,5 % contre + 0 ,9 % en euros constants pour les temps complets). En conséquence, l'écart salarial entre les hommes et les femmes se réduit légèrement : une salariée à temps complet gagne en moyenne 18,9 % de moins que son collègue masculin (contre 19,4 % en 2004). Pour les salariés travaillant à temps non complet, qui sont en majorité des femmes, le différentiel de salaire s'est également réduit : le salaire horaire des femmes s'établit en 2005 à 9,53 €, c'est à dire 19.4 % en dessous de celui des hommes (contre 21,2 % en 2004). L'écart de salaire entre les femmes et les hommes s'explique en partie par le fait qu'ils n'occupent pas les mêmes postes, notamment en termes de catégorie socioprofessionnelle. Ses variations seront à observer tout particulièrement dans les prochaines années, avec l'application de la loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale (encadré).

② Distribution des évolutions salariales entre 2004 et 2005 (en euros constants) des salariés "permanents-permanents" selon leurs caractéristiques en 2004



Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Lecture : pour chaque catégorie on a porté le 1° et le dernier décile, le 1° et le dernier quartile ainsi que la médiane de la distribution des évolutions.

Parmi les permanents-permanents (définitions) dont le salaire en 2004 était inférieur au 1er quartile, 50 % ont vu leur salaire net augmenter d'au moins 3,5 % en euros constants, 10 % ont vu leur salaire augmenter de plus de 22,5 %.

Parmi les postes à temps complet occupés en 2004 par des salariés dont le salaire était inférieur au 1° quartile, 31 % le sont par des "permanents-permanents" en 2004 et 2005.

Source : DADS, Insee.

Lois relatives à l'égalité salariale entre les femmes

Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes : ce principe interdit toute discrimination de salaire fondée sur le sexe.

La loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes complète la loi Génisson de 2001 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, après la loi Roudy de 1983.

La loi impose aux entreprises et aux branches professionnelles l'obligation de négocier chaque année pour définir et programmer des mesures permettant de supprimer, avant le 31 décembre 2010, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Elle fait obligation aux entreprises de justifier, dans leur rapport annuel de situation comparée, des mesures mises en œuvre pour favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales.

Les évolutions en euros constants (ou en termes réels) sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages, qui a augmenté, en moyenne annuelle, de 1,8 % en 2005.

L'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un effet de structure et une évolution à structure constante. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moven sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués selon le sexe, la tranche d'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le secteur d'activité. L'effet de structure est ensuite calculé par différence entre l'évolution du salaire moyen et l'évolution à structure constante. Il ne mesure cependant qu'imparfaitement l'impact sur les salaires des modifications fines de la structure des qualifications de la population salariée, dans la mesure notamment où les ouvriers, comme les employés, ne sont pas distingués selon leur qualification.

Cet effet est lui-même la résultante de deux facteurs : les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrée et de sortie (embauches ou départs).

Les permanents-permanents sont ici définis comme les salariés qui travaillent à temps complet deux années consécutives complètes (24 mois) dans le même établissement. Ils ne constituent qu'un sous-ensemble de la main-d'œuvre salariée.

Bibliographie

© INSEE 2007

- « Les salaires en France », Insee Références. édition 2006, septembre 2006.
- « Les salaires dans l'industrie, le commerce et les services en 2004 », A. Skalitz, Insee Résultats, série Société, n° 53, juillet 2006.
- « Les salaires dans les entreprises en 2004 », J. Pouget, A. Skalitz, Insee Première n° 1067, février 2006.
- « La rémunération des salariés des entreprises en 2005 », J.-B. Berry, N. Bignon, Premières informations, premières synthèses n° 27.1, juillet 2007, Dares.

Cette légère réduction de l'écart se vérifie pour toutes les catégories professionnelles, et plus particulièrement pour les cadres et les ouvriers (- 0,6 point sur les temps complets) chez lesquels l'écart entre hommes et femmes est particulièrement fort (respectivement de 23 % et 16 % de salaire annuel). L'écart se réduit sur l'ensemble de la distribution : par exemple, pour les femmes, le dernier décile de salaire est à 2 527 € en 2005 (+ 1,4 %) et pour les hommes à 3 313 € (+ 0,6 %) (tableau 3).

Les évolutions salariales sont dispersées

Parmi les salariés à temps complet ayant travaillé l'ensemble des deux années 2004 et 2005 dans le même établissement (les « permanents-permanents »), près des deux tiers ont eu des augmentations de salaire plus élevées que l'inflation, contre 58 % en 2004 (graphique 2). Le salaire de ces «permanents-permanents» augmente en moyenne de 3,4 % en euros constants entre 2004 et 2005; pour la moitié d'entre eux, la hausse de salaire est supérieure à 1,8 % en euros constants.

Ces indicateurs varient moins en fonction de la catégorie socioprofessionnelle ou du secteur d'activité que de l'âge des salariés ou de leur position dans la hiérarchie salariale. C'est en début de carrière que les progressions salariales sont les plus fortes, mais aussi que les salaires sont les plus faibles. Les salariés qui sont les moins bien payés bénéficient les premiers de la hausse des salaires minimaux qui se diffuse surtout dans le bas de la hiérarchie salariale : 75 % des « permanents-permanents » au-dessous du 1^{er} quartile connaissent une amélioration en termes réels de leur salaire, contre 61 % de ceux au-dessus du dernier quartile. Dans le même temps, compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre dans le secteur privé, les

« permanents-permanents » ne représentent qu'un peu plus de la moitié (53 %) des postes à temps complet, et seulement 31 % des postes correspondant à un salaire inférieur au 1er quartile (Q1). Les autres salariés du premier quartile arrivent ou quittent leur poste en cours d'année ; ils peuvent être amenés à changer d'entreprise ou d'établissement, ou bien connaissent un épisode de temps partiel, de chômage ou d'inactivité.

Sources

Les salaires annuels et les effectifs sont connus grâce aux DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) que les entreprises adressent à l'administration. Tous les salariés, présents ou non toute l'année, sont concernés à l'exception des personnels des services domestiques et des agents de la fonction publique d'État. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut cependant les salariés du secteur agricole, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics ainsi que les apprentis, les stagiaires et les titulaires d'emplois aidés.

Les résultats sont issus d'un sondage au 12° du fichier définitif des déclarations de 2004 et 2005 et exhaustif pour le calcul des statistiques non désagrégées par catégorie socioprofessionnelle (cette dernière variable faisant l'objet d'un codage spécifique dans le sondage au 1/12°).

Définitions

Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les participations.

Le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Pour les salariés à temps complet, les ef-

fectifs sont convertis en années-travail au prorata de leur durée de présence. Les salaires sont rapportés à cette durée pour le

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications) Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire

BULLETIN D. ARC	JNNEWENT A IN	19EF LKE	IVIIEKE
IDNED À . INCEE/CNCD	Carrias Abannament	D D 402	00004 4

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1 Tél.: 03 22 97 31 70 Fax: 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2007						
Abonnement annuel :	☐ 74 € (France)	□ 92 € (Étranger)				
Nom ou raison sociale :		Activité :				
Adresse :						
		T/1.				

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : **Signature**

Direction Générale : 18, Bd Adolphe-Pinard 75675 Paris cedex 14 Directeur de la publication : Jean-Michel Charpin Rédacteur en chef : Daniel Temam Rédacteurs : C. Benveniste, C. Dulon, A.-C. Morin, T. Méot Maquette: S. Couturaud Code Sage IP071147 ISSN 0997 - 3192

